

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS  
URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)**

**8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance du Mardi 29 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-neuf avril à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Loïc LALYS, s'est réuni, à la salle « Légion d'honneur » de l'Hôtel de Ville de Soissons, Place de l'Hôtel de Ville, 02200 Soissons, pour sa séance.

**Date de la convocation :**

17 avril 2025

Membres en exercice	NOMBRE DE MEMBRES		
	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
26	19	0	19

Sous la Présidence de M. Loïc LALYS, président du SITUS

Présents : Mme BERGÉ Séverine, Mme HARDY Claudia, Mme LALUC Sylvie, Mme MARTIN Nathalie, Mme VOYEUX Eliane, M. BÉZIN Jean-Marc, M. BOURGEOIS Guillaume, M. CHOQUENET Vincent, M. COUTEAU Jean-Marie, M. COUVREUX Claude, M. DESUMEUR Alex, M. FAUCON Emilien, M. LALYS Loïc, M. MADIOT Claude, M. MARCHAL Jean-Bernard, M. NIVART Jean-Luc, M. PHILIPON Vincent, M. ROUTIER Thierry, M. WALLE Dominique

Secrétaire de séance : M. BÉZIN Jean-Marc

Ont assisté :

Personnel du SITUS : Mme HALLEZ-DUBOIS Laurène, Mme ZINE EL ABIDINE Aziza  
Personnel de la ville de SOISSONS : M. Arnaud BELAN, M. Fabrice PIERRE-ABELE

Les absents sont excusés

**Modification de la tarification applicable aux usagers des réseaux TUS, TAD et Scol'Tus**

**Rapport**

**N°9**

Il est proposé au Comité Syndical un projet d'actualisation des tarifs qui serait mise en application à partir du 1<sup>er</sup> juin 2025.

La tarification applicable aux usagers des réseaux TUS, TAD et Scol'tus serait modifiée de la manière suivante :

	Désignation Titres de transports	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation
TUS	ASTUS MENSUEL	23,00 €	29,00 €	26,09%
	ASTUS MENSUEL JEUNE - 18 ANS (apprentis et étudiants)	15,00 €	17,50 €	16,67%
	ASTUS ANNUEL SENIOR (dès 65 ans et PSH)	60,00 €	70,00 €	16,67%
	TICKET UNITAIRE TUS	1,30 €	1,50 €	15,38%
	CARTE TUS 10 TRAJETS	9,10 €	12,00 €	31,87%
SCOL'TUS	CARTE ANNUELLE	55,50 €	64,50 €	16,22%
	CARTE AOM	430,00 €	520,00 €	20,93%
	CARTES AOM DEMI-ABONNEMENT	215,00 €	260,00 €	20,93%
TAD	TICKET UNITAIRE (dématérialisé)	2,30 €	3,45 €	50,00%
	TICKET UNITAIRE (non dématérialisé)		5,00 €	
	CARNETS TICKETS 10 tickets	12,50 €	20,00 €	60,00%
	DUPLICAT CARTE	11,00 €	25,00 €	127,27%

En application de l'article L. 1113-1 du code des transports, les personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1° de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale, bénéficient d'une réduction tarifaire d'au moins 50 % sur leurs titres de transport ou d'une aide équivalente. Il appartient donc à chaque commune de déterminer les conditions de délivrance et de règlement des titres de transport pour leurs ayants droits empruntant les services de transports urbains et de transports à la demande. Cette réduction tarifaire s'applique spécifiquement sur les offres ci-dessous :

Désignation Titres de transports	Tarifs réduits proposés
ASTUS MENSUEL	14,50 €
ASTUS ANNUEL SENIOR (dès 65 ans et PSH)	35,00 €
TICKET UNITAIRE TUS	0,75 €
TICKET UNITAIRE TAD TR	2,50 €

Il est à noter que le Comité des Partenaires qui s'est réuni le lundi 28 avril 2025 à 10h30 a donné un avis favorable à l'unanimité à ces modifications de tarifs.

Il est demandé au Comité Syndical de donner son accord sur les différents tarifs proposés.

*Avis favorable des membres du Bureau Syndical*

**DELIBERATION**

**Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré :**

- Donnent leur accord sur les différents tarifs proposés.

**Vote :**

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 2 mai 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Loïc LALYS



Envoyé en préfecture le 06/05/2025

Reçu en préfecture le 06/05/2025

Publié le



ID : 002-250204120-20250429-29042025\_9-DE

